

Bruxelles, le 7 octobre 1976

PC/ab

remis au telex à 13h

PRIORITE P 6 1

432

Note BIO COM (76) 324 aux Bureaux nationaux
c. c. aux membres du Groupe et à MM. LES directeurs généraux DG I et X
et M. Christensen DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION DU 6 OCTOBRE 1976

1. - Marché du lait

M. Lardinois a tenu une conférence de presse à ce sujet (voir BIO spéciale)

2. - Viande bovine ACP

La Commission a examiné les problèmes posés par la prorogation du régime exceptionnel applicable à la viande bovine originaire de certains Etats ACP (Botswana, Kenya, Madagascar, Swasiland).

Depuis l'introduction de mesures de sauvegarde dans ce secteur, la Communauté avait accepté, pour assurer le maintien des courants d'exportation des pays ACP de leur appliquer un régime privilégié à caractère tout à fait exceptionnel puisqu'il se situait en dehors des règles normales de la politique agricole commune.

Ce régime avait toutefois l'inconvénient d'être prorogé de six mois en six mois, ce qui entraînait des difficultés compréhensibles pour la planification de la production, des transports et des ventes. (Ces difficultés avaient d'ailleurs été largement exposées par les pays intéressés lors de la dernière réunion du Conseil CEE/ACP.)

Pour ces raisons la Commission a décidé de proposer au Conseil le maintien d'un régime exceptionnel mais en lui donnant une période de validité de 18 mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1978. Cet allongement de la durée de validité va toutefois de pair avec une légère dégressivité des montants de réduction des charges à l'importation (prélèvements).

Cette dégressivité cependant, compte tenu de l'augmentation des prix de la viande, devrait permettre de maintenir le niveau des recettes perçues par les Etats ACP.

3. Visite officielle du Président Ortoli au Botswana

Le Président Ortoli a rendu compte de sa visite officielle au Botswana à l'occasion des fêtes d'indépendance de ce pays. Au cours des entretiens qu'il a eu à cette occasion avec les Chefs africains présents à cette cérémonie, ceux-ci ont souligné toute l'importance qu'ils attachent à la coopération inter-régionale des pays qui font partie de l'association de Lomé.

Rappelons que le total des aides d'urgence ou aides exceptionnelles de la Communauté aux pays d'Afrique Australe, depuis le début de l'année dernière, s'élève à environ 35 millions de dollars, dont ont bénéficié la Zambie, le Malawie, le Botswana, le Zaïre, l'Angola (réfugiés) et le Mozambique.

4. - Problèmes sidérurgiques

La Commission a approuvé une communication relative à la politique sidérurgique communautaire.

Ce document reprend, dans les grandes lignes, les orientations adoptées le 21 juillet 1976 (SEC (76) 2813 final et P-67), mais en donnant une réponse aux questions qui restaient posées à ce moment et en tenant compte des observations formulées par les gouvernements des Etats Membres et par les milieux professionnels intéressés.

Le politique sidérurgique communautaire à mettre en place par la Commission comportera quatre volets:

Mesures permanentes:

Telles que l'analyse et la surveillance du marché, ou une action de la Commission dans le domaine des investissements.

Mesures de crise:

Susceptibles d'être prises rapidement, dès que les indicateurs en signaleront le besoin.

L'instrument des programmes prévisionnels doit être renforcé, et des informations doivent être recueillies afin le pouvoir agir en matière de prix, notamment par la publication de prix minima de référence.

Rapports avec les Pays tiers:

Fondés sur la recherche d'une intensification de la coopération internationale.

Problèmes sociaux et régionaux:

Ayant trait en maintien de l'emploi et aux faiblesses structurelles de certaines régions.

Cette communication révisée de la Commission va faire l'objet d'une consultation officielle du comité consultatif CECA et de nouvelles conversations avec les gouvernements des Etats membres. La Commission arrêtera ensuite définitivement sa position, conformément au programme de travail qu'elle avait fixé au mois de juillet.

5 . Agence européenne de coopération commerciale avec les PVD

La Commission a décidé de proposer au Conseil la création d'une Agence européenne de coopération commerciale avec les pays en voie de développement. La création de cette agence s'inscrit dans le contexte de la politique globale de coopération avec les PVD. Elle est dictée par le développement de l'action communautaire dans deux domaines particuliers :

- 1) les actions complémentaires pour améliorer l'utilisation du système des préférences généralisées, en le rendant plus accessible aux utilisateurs;
- 2) le programme d'action de promotion des exportations des PVD, qui a fait l'objet de la note P - 74. Les tâches nouvelles dans ces deux domaines assumées par les services de la Commission non seulement entraînent un surcroît de travail, mais en plus leur caractère opérationnel et commercial est difficilement compatible avec les procédures de gestion d'une administration publique. D'où la proposition, qui est appuyée activement par le Parlement européen, d'une agence spécialisée, travaillant sous le contrôle de la Commission et chargée des tâches d'exécution dans le cadre des politiques et programmes d'actions décidées par les institutions communautaires.

Les propositions de la Commission sont résumées dans la note P- 78

6. Sixième Directive TVA

M. Guazzaroni a fait rapport à la Commission sur l'état des travaux au sujet de la sixième directive TVA. M. Guazzaroni a mis l'accent sur les difficultés qui restent encore à surmonter au niveau du Conseil pour l'adoption de cette directive. Si cette directive n'était pas adoptée avant la fin de l'année la complète mise en application à partir de 1978 du régime des ressources propres de la Communauté pourrait être compromise.

M. Guazzaroni a indiqué qu'au niveau du Conseil se poursuit la recherche de solutions aux différents problèmes en vue d'une réunion d'un Conseil uniquement consacré à cette sixième directive le 21 octobre prochain.

M. Guazzaroni poursuivra entretemps ses contacts au niveau politique avec les Gouvernements des Etats membres.

La Commission a pris acte de ce rapport et elle est convenue de revenir sur ce dossier.

Amitiés,

B. OLIVIERI

